



VIRAGE NUMÉRIQUE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR TOUS!



Carte de membre

Syndicat du personnel de soutien des
Premières-Seigneuries

Nom du syndicat

VIRAGE NUMÉRIQUE : SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR TOUS

Le virage numérique des formulaires d'adhésion syndicale est maintenant un incontournable pour les syndicats affiliés à la CSQ. Afin de procéder à une transition fluide, nous demandons la collaboration de tous les salariés. En effet, **toute personne qui a été rémunérée « personnel de soutien »** au cours des deux dernières années, et qui n'a pas démissionné doit procéder à la signature électronique de la carte de membre si ce n'est pas déjà fait. **Il s'agit d'un renouvellement.** Ainsi, **aucune somme « 2 \$ »** ne sera perçue pour cette opération puisque celle-ci a déjà été prélevée sur votre première paie.

Cette signature qui ne prend que 2-3 minutes est très importante puisqu'elle vous donne le droit de participer à la vie démocratique du syndicat. De plus, elle permet au syndicat d'exercer la juste représentation « pouvoir décisionnel » lors des instances de la FPSS et de la CSQ puisque les mandats sont attribués au prorata du nombre de membres ayant signé ce formulaire.

Prenez note qu'un salarié peut être membre de plusieurs accréditations syndicales distinctes (ex. : enseignant et surveillant d'élèves). Vous ne payerez pas de cotisations syndicales supplémentaires, car celles-ci sont déduites uniquement lorsque vous effectuez du travail rémunéré soutien.

IMPORTANT : 1^E DÉCEMBRE 2021

Le 1^e décembre 2021 nous ferons parvenir à toutes les personnes pour qui nous avons une adresse courriel (personnel ou professionnel), un message provenant de SPSPS — d55.premieres.seigneuries@lacsq.org lequel contient un lien unique pour procéder à la signature électronique (vérifiez **dans la section courrier indésirable**). Prenez note que le lien expire après 7 jours. À partir du 8 décembre, n'hésitez pas à communiquer avec nous à csdps@syndicatsoutien.com afin qu'un autre lien vous soit envoyé.

Vous trouverez en annexe la procédure à suivre pour effectuer la signature électronique. Ne vous recommandons d'utiliser un cellulaire intelligent ou une tablette ainsi qu'un styler. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question additionnelle. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

AUX SALARIÉS QUI N'ONT PAS REÇU CE COURRIEL (provenant de SPSPS — d55.premieres.seigneuries@lacsq.org)

Veuillez nous transmettre les informations nécessaires. Il suffit de **[Cliquez ici](#)**. Vous recevrez le courriel dans les deux jours suivants.

Sincères salutations syndicales

Pour le conseil d'administration

Première étape — lien envoyé par courriel.

1. Ouvrir le courriel provenant de SPSPS — d55.premieres.seigneuries@lacsq.org. Vous avez 7 jours pour récupérer le lien. Vérifier **dans la section courrier indésirable**. Il faut cliquer sur « Cliquer ici pour compléter la procédure de signature ».

Vous avez été invité(e) à signer une carte d'adhésion électronique p


① Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement aut dans ce message.

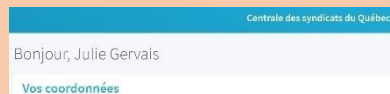
Veillez ne pas répondre à ce courriel.

Bonjour Julie Gervais,

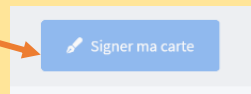
Afin de pouvoir signer votre carte d'adhésion électronique, vous devez compléter le for ou en validant les informations demandées que vous retrouverez en cliquant sur le lien Cette procédure de quelques minutes permettra au système de gestion de membres di votre carte d'adhésion virtuelle qui vous sera transmise par courriel. Merci de compléte

[Cliquez ici pour compléter la procédure de signature](#)

2. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira. Vérifiez vos coordonnées et complétez les informations manquantes.



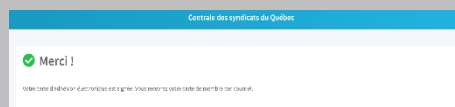
3. Cliquez sur « Signer ma carte »



4. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira. Signez, à l'aide de votre doigt ou d'un stylet, puis cliquez sur « Je confirme ».



5. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira pour vous confirmer que vous avez bel et bien envoyé votre signature électronique.



6. Vous recevrez par courriel votre carte de membre électronique.



7. Une vérification sera faite ultérieurement par le syndicat afin de s'assurer de la validité de la carte. Advenant que la signature ne soit pas valide, un nouveau lien vous sera acheminé.